

Lettre d'information sur le projet éolien de Comps Lagrand'ville



Edito

L'ensemble des élus a aujourd'hui pleinement conscience que le projet éolien a fait l'objet d'une communication insuffisante. Cela a contribué à susciter des tensions dans le village et nous le regrettons vivement.

Il est indispensable aujourd'hui que nous nous remettions autour de la table et qu'un échange reprenne de façon cordiale et constructive. La polémique stérile ne mène nulle part. Les attaques personnelles blessent et altèrent nos liens. Le conseil municipal exprime le vœu de voir ces discordes cesser. Vos élus se sont présentés aux élections pour travailler au profit de l'intérêt général et en aucun cas pour défendre des intérêts particuliers.

Dans ce contexte, les élus souhaitent qu'un débat serein et respectueux reprenne dans notre village.

Aussi, le Conseil municipal du 28 novembre 2014 a missionné à l'unanimité l'agence de conseil Confluences pour initier un processus de concertation dont le déroulement est décrit dans cette première lettre d'information sur le projet.

Cette démarche permettra de prendre connaissance et de discuter des résultats des études réalisées. A ce jour, il n'est pas en effet possible d'affirmer, sans connaître le contenu de ces travaux, que ce projet éolien est réalisable. Le dossier fera également l'objet d'un examen approfondi par les services de l'Etat.

Plusieurs éléments ont conduit en mars 2013, le Conseil municipal à délibérer favorablement pour la réalisation d'une étude de faisabilité par la société Eurocape New Energy :

1) La suppression des « zones de développement de l'éolien » (ZDE) était fortement pressentie en mars 2013 et elle est effectivement intervenue en avril 2013 avec la loi Brottes. Ce dispositif prévoyait une implication des communautés de com-

munes dans la désignation des sites éoliens. Depuis lors, c'est le Schéma Régional Eolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) Midi-Pyrénées, adopté en juin 2012, qui prévaut. La commune est listée dans le SRE comme une commune où des études de faisabilité peuvent être menées.

2) Certains propriétaires fonciers concernés par le site potentiel du projet avaient donné leur accord pour signer des promesses de bail à Eurocape New Energy, dans l'hypothèse où le projet aboutisse.

3) L'objectif gouvernemental d'atteindre 23% d'énergie renouvelable en 2020 implique à l'échelle nationale une décentralisation progressive de nos moyens de production d'électricité et l'encouragement aux économies d'énergie. Les territoires doivent à leur niveau s'engager, quand cela est possible.

4) Le montant important des investissements dans l'éolien génère des retombées fiscales non négligeables au niveau des territoires intercommunaux. Dans le contexte annoncé de baisse des dotations de l'Etat, il était de notre responsabilité de nous intéresser à un projet susceptible de renforcer les budgets de nos petites communes. Le projet éolien pourrait générer ainsi annuellement entre 80 000 et 117 000 euros de recettes fiscales (en fonction de la puissance des machines) pour la communauté de communes Viaur Céor Lagast et la commune de Comps.

C'est aussi se donner les moyens de financer d'autres projets en faveur du développement local et durable, comme la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et plus largement pour subvenir aux besoins de nos concitoyens.

5) Enfin, les élus avaient obtenu l'assurance d'être régulièrement informés par le développeur de l'avancement du projet.

Si les éoliennes présentent des atouts, elles ont toutefois, de par leurs dimensions, une présence plus prégnante dans l'environnement que n'importe quels autres systèmes d'exploitation d'énergie renouvelable. Elles imposent une évolution de l'espace visuel dans lequel elles sont installées. En outre, ce type de projets suscite de nombreuses interrogations, par exemple sur l'impact sonore ou sur les atteintes possibles à la biodiversité. Il est essentiel de pouvoir y répondre en toute objectivité, sur la base d'informations robustes et référencées.

Enfin, considérant les critiques entendus à l'égard du modèle économique généralement adopté pour l'éolien, qui ne prévoit que des investissements privés extérieurs aux territoires, les élus ont engagé des discussions avec le développeur sur cette question du financement. Cela pourrait faire émerger des perspectives innovantes et profitables aux territoires (voir p. 4).

A l'issue de la concertation, sur la base du rapport qui en décrit le déroulement et considérant tous les avis exprimés par la population qui participera aux échanges, le conseil municipal émettra un avis sur le dossier. A ce stade, aucune hypothèse ne peut être exclue.

Nous espérons que vous serez très nombreux à participer à la série de réunions qui va prochainement débiter.

Dans l'attente de vous retrouver,

Le Maire et son Conseil,
Stéphane CAMBON



Où en est aujourd'hui le projet éolien à Comps Lagrand'ville ?

Avec l'accord du conseil municipal, le développeur du projet, Eurocape New Energy, a mené depuis mars 2013 une étude de faisabilité pour évaluer la capacité du territoire à accueillir des éoliennes. Réunies, ces différentes études constituent l'étude d'impact réglementaire, obligatoire dans le cadre de ces projets.

Une partie de ces études a été présentée à l'occasion de permanences publiques d'information qui se sont tenues les 4 et 14 décembre 2013. La faible participation n'a pas permis d'informer largement la population.

Les élus et le développeur du projet ont convenu qu'une démarche de concertation devait être mise en œuvre en préalable au dépôt des permis de construire auprès des services de l'Etat pour l'instruction. Cela a été formalisé par la délibération du Conseil municipal du 28 novembre 2014.

La concertation

Qu'est ce que c'est ?

La concertation doit permettre d'informer la population sur le projet éolien et de faire participer les acteurs concernés (élus, associations, experts, représentants de riverains) à l'examen des résultats d'études qui contribuent, le cas échéant, à établir sa faisabilité. Les avis et les recommandations exprimés sont consignés dans un rapport de la concertation. Les décisions qui devront être prises le seront par le maître d'ouvrage et la collectivité.

Une réunion publique clôturera le processus de concertation et permettra d'en dresser le bilan.

Comment va t-elle se dérouler ?

La démarche de concertation sera animée par Jacques Quantin, un consultant dont le métier est d'accompagner ces processus participatifs. Le programme d'échanges proposé a été présenté aux élus.

Un groupe de travail va être constitué. Il n'excèdera pas une vingtaine de personnes. Pour garantir la parfaite transparence des débats, ces réunions de travail seront ouvertes au public résidant à Comps Lagrand'ville et dans les communes limitrophes. Seuls les membres du groupe de concertation pourront intervenir pendant ces réunions, le public restant en position d'observateur. Des temps d'échange avec la salle seront prévus. Des ateliers seront également organisés.

Les membres du groupe de travail recevront avant chaque réunion différents documents pour préparer au mieux les débats qui feront l'objet de comptes rendus accessibles à tous. Une série de réunions de concertation a été programmée, voir l'agenda ci-contre.

De quoi va-t-on parler ?

En premier lieu, les résultats des études réalisées dans le cadre de l'étude d'impact environnemental seront présentés et débattus selon plusieurs thématiques : état initial du site, scénarios d'aménagement, évaluation des impacts potentiels (visuels, acoustiques, environnementaux...), prise en compte de ces impacts (mesures d'évitement, de réduction et de compensation), définition du scénario d'aménagement définitif... Pour l'évaluation de l'impact visuel, une visite sur le terrain sera également organisée. Les experts qui ont réalisé les études (acousticien, paysagiste, naturaliste) seront présents à ces réunions.

Une réflexion sera par ailleurs engagée sur les mesures d'accompagnement susceptibles d'être adoptées dans le cadre de ce projet (par exemple, réhabilitation ou création d'un chemin de randonnée, support de communication, actions pédagogiques...).

Les perspectives de mobilisation financière locale seront présentées et discutées.

Enfin, cette démarche de concertation sera l'occasion d'identifier les besoins à moyen - long terme pour le territoire et de tenter ensemble de les prioriser. Cette réflexion appellera à considérer les retombées économiques potentielles attendues par la commune de Comps Lagrandville et la communauté de communes Viaur Céor Lagast dans le cadre de ce projet.



Agenda de la concertation

Nous vous informons dès maintenant du calendrier prévisionnel de la concertation à venir.

L'ordre du jour des réunions est indiqué.

Si une date de réunion devait être modifiée, la population en serait informée.

Les réunions se tiendront à Comps Lagrandville, à la salle des fêtes.

Réunion de concertation n°1

Samedi 14 mars à 10h00

- Positionnement politique
- Principes de réalisation d'une étude d'impact
- Résultats de l'analyse de « l'Etat initial » de l'étude d'impact, discussion

Réunion de concertation n°2

Samedi 4 avril à 10h00

- Présentation des scénarios d'implantation
- Présentation des résultats de l'étude acoustique (en présence de l'acousticien), discussion

Réunion de concertation n°3

Samedi 18 avril à 10h00

- Présentation des résultats de l'étude paysagère (en présence du paysagiste)
- Visite sur le site avec les photomontages

Réunion de concertation n°4

Vendredi 15 mai à 20h00

- Réflexion sur les mesures d'accompagnement (besoins, priorités...)
- Retombées économiques du projet
- Présentation des perspectives de financement local

Réunion de concertation n°5

Samedi 30 mai à 10h00

- Résultats de l'étude environnementale (avifaune, chauves-souris, flore...)
- Synthèse des impacts, mesures d'évitement et de réduction, raison du choix préférentiel
- Mesures de compensation

Réunion de concertation n°6

Vendredi 19 juin à 20h00

- Réflexion sur les besoins à moyen-long terme à Comps Lagrandville
- Priorisation en regard des retombées économiques potentielles du projet éolien

Réunion publique

Mercredi 1^{er} juillet à 20h00

- Bilan de la concertation

Des études complémentaires



Parallèlement à la démarche de concertation, des études complémentaires doivent être menées. Elles concernent la mesure de la vitesse du vent au niveau du site étudié, l'activité des chauves-souris et la question de l'acheminement d'éoliennes qui seraient installées sur le site.

Mât de mesures anémométriques

L'économie d'un projet éolien dépend notamment de la quantité d'électricité produite par les éoliennes. Pour l'estimer et confirmer la faisabilité du projet, il est indispensable de collecter les données anémométriques (vitesse et direction du vent) pendant plusieurs mois.

Un mât de mesures de 80 mètres de hauteur équipé d'anémomètres et de girouettes sera installé sur le site.

Etudes complémentaires sur les chauves-souris

Un système d'enregistrement de l'activité des chiroptères va être installé sur le mât de mesures du vent. Il permettra d'étudier plus particulièrement leur activité en altitude, à hauteur des pales des éoliennes. Les résultats de ces analyses seront présentés au cours des réunions de concertation.

Test à vide de transport des éléments de l'éolienne

Ce test qui dure une journée permettra de garantir que les modèles d'éoliennes envisagées pourraient être acheminés, dans l'hypothèse où le projet aboutisse, sans difficulté jusqu'au site d'implantation. Un camion identique à celui qui serait alors utilisé pour le transport des pales cheminera de l'autoroute A75 jusqu'à Comps Lagrandville, en passant par Pont-de-Salars, La Primaube et Salmiech. Ce test devrait être réalisé au cours du mois de mars.



La question de l'investissement local

L'investissement local dans les énergies renouvelables se développe peu à peu en France. Des collectivités locales, souvent associées aux citoyens, participent au financement de projets d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation). Les dividendes générés ne quittent pas les territoires et y sont réinvestis.

Ces pratiques financières sont courantes dans d'autres départements français et chez nos voisins européens.

Dans l'Aveyron, il n'existe pas encore de projet éolien qui ait adopté ce modèle financier impliquant les collectivités locales. Les informations collectées par Mickaël Soulié, Conseiller en Energie Partagée au Pays Ruthénois, ont encouragé les élus à poursuivre la réflexion sur une démarche qui fait sens à savoir, produire et vendre de l'électricité au profit du territoire et des finances locales, nous inscrire dans une démarche de développement local et durable.

Dans l'hypothèse où le projet aboutisse, Eurocape New Energy a accepté le principe que des investisseurs publics, privés et citoyens financent une partie du parc éolien.

A l'issue de la Journée Energie organisée le 15 janvier 2015 par le Pays Ruthénois, un groupe de travail composé d'élus, d'associations et d'entreprises s'est constitué pour réfléchir à cette question du financement local des énergies renouvelables en Aveyron.

En Auvergne, la Société d'économie mixte (SEM) « Eole-lien du Livradois Forez » réunit le Parc naturel régional, 9 communautés de communes et 3 communes. Une part du capital est réservée aux citoyens. Si la SEM a été créée à l'origine pour répondre au besoin de financement d'un parc éolien, elle a pour vocation de financer d'autres projets d'énergie renouvelable. Les administrateurs publics de la SEM « Eole-lien du Livradois Forez » prévoient qu'une partie des retombées économiques générées par leurs investissements financera des actions dans le domaine énergétique et le développement durable.

Directeur de publication :
Stéphan Cambon

Direction de rédaction :
Pierre Camboulives, Maguy Gasc, Jean-Claude
Gaubert, Nicolas Massol, Andrée Vernhes

Suivi de publication : Confluences
Maquette : Elenn Mouazan-Dominique Hamot

Crédits photos : Confluences,
Eurocape New Energy, Nicolas Foucault